

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/  
Pages de couleur

Pages damaged/  
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/  
Pages détachées

Showthrough/  
Transparence

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/  
Pagination continue

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# L' Abeille.

5me. Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. ”

5me. Année.

VOL. V.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC 14 Octobre, 1852.

No. 4

## NATIVITE DE MARIE.

A MARIE IMMACULEE.

*Quæ est ista... ?*

Cette enfant ! quelle est-elle ?  
Comme elle est douce et belle !  
Est-ce une ange des cieux ?  
Car son front gracieux,  
Dirait une immortelle.  
Cette enfant, d'où vient-elle ?

Mettons nous à genoux ;  
Prions, prions-la tous.

Cette enfant ! elle est pure...  
Du péché la souillure  
Ne put flétrir jamais  
Ses célestes attraits.  
Dans la grâce conçue  
La terre l'a reçue.

Cette enfant ! c'est Marie ;  
C'est une fleur choisie,  
Entre toutes les fleurs,  
Pour embaumer nos cœurs,  
Guérir notre misère.  
Chante son nom, ô terre !

Oh ! comme elle a des charmes,  
Pour essuyer nos larmes,  
La fille du grand Roi !  
Terre, console-toi !  
C'est le ciel qui la donne ;  
Elle est douce, elle est bonne.

Salut, pleine de grâce ;  
Votre beauté surpasse  
Le bel éclat des cieux ;  
Vous seule en ces bas lieux,  
En la triste vallée,  
Fûtes immaculée.

Nous sommes à genoux,  
Priez, priez pour nous.

O fleur toujours éclose  
Plus douce que la rosée ;  
Plus blanche que le lis :  
Oh ! pour vous s'est épris  
D'émouvoir les tendresses  
Le Dieu de la vaguesse.

(à continuer)

## DISCOURS DE M. BERRYER,

A LA DISTRIBUTION DES PRIX DU COLLEGE  
DE JUILLY.

Jeunes Éléves.

Il nous a donc été donné de remplir avec une entière liberté, la promesse que nous nous étions faite l'an dernier, de nous revoir à ce jour dans notre antique et chère maison de Juilly. C'est pour moi une immense satisfaction et vous le comprenez : si ce lieu réveille en mon cœur

les plus riants souvenirs de mes premières années, cette place honorable où l'on m'invite après trente ans à m'asseoir, me permet de penser que je ne les ai pas parcourus, sans acquérir quelque titre à l'estime des gens de bien. Je voudrais, en ce moment, vous faire ainsi comprendre toutes les pensées qui s'émeuvent en moi, au milieu des douces et vives impressions que je ressens en me retrouvant parmi vous, dans cette grande solennité de la distribution des prix du Collège.

Tout ce que vous éprouvez vous-même, l'émotion curieuse et inquiète de vos pères et mères, la douce satisfaction, la tendre préoccupation de vos maîtres, le touchant intérêt qu'expriment autour de vous les personnes qui assistent à cette séance, tout vous dit assez haut qu'il ne s'agit point de triomphes d'enfants et de succès frivoles.

De plus graves pensées remplissent les cœurs. On se plaît à pressentir, jeune lauréat du collège, l'homme illustre que le public hommage doit environner un jour ; on aime à penser que nous déposons sur le front du bon écolier les couronnes que le bon citoyen doit mériter plus tard.

C'est de ce point de vue sérieux, que vous devez envisager les études auxquelles vous vous livrez, les travaux dont vous allez recevoir la récompense.

Je ne parle même pas des plus graves parties de l'instruction, de ces grandes bases de l'éducation qui sont si soigneusement et si solidement développées par les chefs religieux de cet établissement.

Nourris dans la religion de nos pères, vous savez trop bien quelle est la haute importance de ces enseignements sacrés, et vous ne perdrez jamais rien de cette foi catholique, qui donne tant de puissance et tant de dignité à l'accomplissement de tous les devoirs.

Mais je voudrais aussi vous convaincre profondément de l'utilité, de la gravité de vos études classiques.

Destinés à vivre dans cette France éclairée par tant de grands esprits, si riches de tous les trésors de la littérature et de la science ; appelés à exercer vo-

tre intelligence, à manifester vos pensées, à communiquer avec les hommes, dans ce bel idiôme français que Bossuet, Fénelon et Racine ont parlé, peut-être ne reconnaîtrez-vous pas toute l'importance de la longue et pénible étude des langues grecque et latine.

Cependant la connaissance approfondie du langage de l'antiquité, ne nous met-elle pas comme en relation familière avec les grands hommes qui ont illustré le monde ; ne nous fait-elle pas en quelque sorte, citoyens d'Athènes et de Rome, ne nous convie-t-elle pas à vivre, pour ainsi dire, dans la société de ces morts célèbres, dont la pensée et la parole ont traversé les siècles !

Oui, quoique nous soyons trop étrangers aux mœurs, aux habitudes, aux croyances, à l'organisation sociale au milieu desquelles ils ont vécu, quoique leurs ouvrages soient ainsi privés pour nous de la vie qui les animait, nous pouvons, selon l'expression d'un vieil écrivain, retirer de leurs livres, comme de leurs effigies et des statues de leurs tombeaux, les plus beaux traits de ces superbes génies.

Mais ce n'est encore là parler que du bienfait de la science des langues.

De nos jours, des hommes agités de la téméraire pensée de réformer les vieilles études littéraires qui ont si magnifiquement enrichi notre France, se sont plaints de voir épuiser les premières années de la jeunesse, dans une longue étude des langues anciennes.

Comme si, dans le système d'instruction donnée dans ces collèges, il ne s'agissait d'apprendre que le grec et le latin, on propose, pour l'enseignement de ces langues, des méthodes plus simples et plus rapides. Croit-on que ce soit là une idée nouvelle ? Et qui donc met en doute qu'il est facile de trouver des méthodes commodées ? Peut-être vos esprits actifs et impatients s'étonnent aussi d'être condamnés à remuer, pendant six et sept années, les livres, les dictionnaires grecs et latins.

Mais ne vous y trompez pas. Il y a de bien autres avantages que celui de la science des langues, dans cette division des études grecques et latines en un si grand nombre de classes.

Tout est admirablement combiné, tout est d'une utilité profonde dans cette marche lente et progressive des études suivant, pas à pas, et le mouvement d'esprit qui s'anime et croît en vous avec l'âge et le développement naturel de vos jeunes intelligences, de votre jeune raison.

En sixième, en cinquième, en quatrième, pendant les plus frivoles et les plus délicates années de l'enfance, s'acquièrent et la connaissance aride des mots, et les difficiles rudiments du langage, en même temps que les premières leçons d'histoire, de morale, de science, s'impriment dans l'esprit, par la traduction laborieuse des livres grecs et latins, d'une façon bien plus durable que si elles étaient puisées en des ouvrages écrits dans la langue maternelle.

En troisième, en seconde, la traduction des grands poètes, des grands orateurs, les narrations, l'heureux et indispensable essai de la versification latine, exercent à connaître la propriété des mots, la précision du langage, à goûter les formes ingénieuses de la parole, à sentir la logique du style, la variété, la puissance des mouvements; les pensées se développent et prennent des forces à ce travail qui les produit dans un langage rebelle.

En rhétorique, l'imagination s'élance avec une séduisante liberté; riche déjà de souvenirs et fécondée par les labeurs passés, elle essaie ses premières créations bientôt la philosophie vient tempérer cette fougue brillante, et, par l'étude du raisonnement, soumet au joug de la raison les plus impétueux mouvemens de l'esprit.

(A continuer.)

## DISCOURS DE FALLOUX.

[Suite et fin.]

Vous ne le pouvez à vous seuls, parents, au milieu de vos incessants travaux, quelque sollicitude et quelque tendresse qui vous animent; vous le pouvez rarement, difficilement, quelques excellentes intentions que vous y apportiez, vous, hommes de bonne volonté et de savoir, qui conservez encore les préoccupations et les soucis d'une famille: vous le pouvez avec autorité et certitude vous, mes Frères, qui en avez fait une mission, vous, les enfants du bienheureux la Salle, qui, comme lui, avez tout délaissé, tout méprisé; vous, qui avez renoncé à toutes les joies de la famille, de l'aisance, pour vouer uniquement, exclusivement, sous l'empire de la règle la plus austère, à l'adoption des enfants de l'ouvrier laborieux.

Maintenant, mes frères, pardonnez-moi d'avoir si longuement et si publiquement contristé votre modestie. Vous voyez que je l'ai fait avec autant de réserve que la vérité le permettait, que je n'ai relevé vos qualités les plus humbles, que je ne vous ai loués, enfin, que dans la personne

de votre saint fondateur, sans ressortir directement votre touchante ressemblance avec cet ineffable modèle. Permettez-moi donc d'ajouter seulement, en terminant, qu'il importe cependant que vous sentiez bien l'estime et l'affection qui vous entourent, pour en bien sentir aussi la responsabilité, pour proportionner votre effort et votre zèle. Sentez bien que votre application, la supériorité de vos méthodes, vos succès enfin et le succès de vos enfants ne soit plus votre honneur à vous; ils sont l'honneur même de votre institut, ils font partie de la religion qui vous inspire tout ce que vous êtes, tout ce que vous faites; ils font partie de la sécurité, de la prospérité de notre chère France, dont vous placez l'amour dans votre cœur, immédiatement après l'amour de Dieu.

Des applaudissemens répétés et une longue et profonde émotion ont suivi ce discours, à ce point de ne pas permettre, du moins à l'auditoire tout entier, de saisir parfaitement le travail étendu, consciencieux et remarquable, à tous égards, dont M. Bellanger fils, organe de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, a fait hommage à l'assemblée.

Après ces discours, il a été procédé à l'appel des élèves lauréats qui ont été couronnés au milieu des plus vifs applaudissemens.

## L' Abeille.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 14 Octobre, 1852.

Hier au soir, un EXTRAORDINAIRE de l'Abeille nous annonçait que Mr. le Supérieur était à Montréal et qu'il arriverait ici ce matin.

Nous avons eu, en effet, la joie de le voir revenir en bonne santé, après un heureux voyage de cinq mois, durant lesquels il a visité un grand nombre d'établissements en Angleterre, en France, en Italie et en Belgique.

Mr. Hamel, son compagnon de voyage, arrêté au Port St. François pour voir ses parens qui sont à Nicolet, n'arrivera que demain matin.

Le Règlement sur l'enseignement religieux des Lycées en France que nous publions dans nos colonnes d'aujourd'hui, nous engage à donner à nos lecteurs quelques détails sur cette partie de nos études.

Le cours de l'enseignement religieux a subi cette année de grandes modifications. Ce qui suffisait lorsque notre Canada n'était pas encore infecté des maximes anti-religieuses de la vieille Europe ne suffit plus aujourd'hui que l'impie ose se montrer sur les rives du Saint-Laurent.

Aussi ceux qui sont chargés de notre instruction religieuse, ont cru qu'il

fallait prémunir les jeunes gens, contre les funestes doctrines que les impies ne cessent de répandre contre la religion. Or le meilleur moyen de résister au torrent de l'impie, qui n'est que l'expression de l'erreur et du mensonge, c'est de connaître à fond le dogme et la morale du christianisme, afin de pouvoir réfuter les misérables objections que l'on a mille et mille fois répétées contre l'église, son culte et ses sacrements.

Il y aura deux catéchismes par semaine: l'un d'une heure et demie le jeudi, l'autre d'une heure le dimanche. Les élèves sont partagés en trois grandes divisions: les classes de Huitième et Septième voient la première partie du grand catéchisme du diocèse, la sixième, la seconde partie; l'explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique du catéchisme, avec réponses aux objections tirées des sciences contre la Religion par M. l'Abbé Guillois, est l'objet des études de la cinquième, quatrième et troisième. La doctrine contenue dans ce catéchisme se divise en quatre parties. La première comprend les vérités que nous devons croire; la seconde, les préceptes que nous devons observer, la troisième, ce que nous devons recevoir; la quatrième, ce que nous devons demander.

Les quatre dernières classes se sévèrent dans la belle étude de la Religion en voyant le Catéchisme de Persévérance par M. l'abbé Gaume. Ce catéchisme se divise aussi en quatre parties, ou quatre années: Dieu, la création, l'état primitif de l'homme, sa chute, le messie promis, signalé, préparé: tel est l'objet des études de la première année; la vie de Jésus-Christ, ses miracles, sa mort, sa résurrection son ascension, sont la matière de la seconde année; le christianisme établi, conservé, propagé, est l'objet des études de la troisième année; enfin le christianisme rendu sensible, termine la quatrième année.

Des examens et des récompenses nous serviront d'encouragement.

## Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE. La reine et la cour sont encore à Balmoral dans la Haute-Ecosse, où se trouve aussi lord Hardinge qui remplace le duc de Wellington dans le commandement en chef de l'armée.

Une statue de Sir Robert Peel vient d'être inaugurée à Montrose, en Ecosse, en présence d'une foule immense. Cette statue a été élevée au moyen de souscriptions volontaires de la population. Elle a été exécutée par Ritchie, d'Edimbourg. Elle est placée dans High Street, vis à vis l'ancien hôtel du fameux marquis de Montrose.

Le *Times* du 1er Octobre dit avoir lieu de croire que la nouvelle du remplacement de lord Elgin dans le gouvernement du Canada est mal fondée, ou au moins prématurée.

FRANCE. On dit que Louis-Napoléon reviendra empereur de son voyage dans le Sud, et que sa proclamation aura lieu à Tours le 14 octobre. Sa réception à Toulon, à Avignon, à Marseille, a été enthousiaste.

Le *Courrier des États-Unis* nous donne la description suivante du Palais de cristal de New-York :

“L'édifice a la forme d'une croix grecque, aux quatre bras d'égale longueur l'espace compris dans l'intersection des deux branches est recouvert par un dôme surmonté d'une lanterne. La longueur totale de chacune des deux branches, du nord au sud et de l'est à l'ouest, est de 365 pieds sur 149 pieds de l'arête. Chaque branche se compose d'une nef de 41 pieds de largeur, comprise entre deux ailes ayant chacune 54 pieds de large. L'élévation au centre de la nef est de 67 pieds l'élévation des ailes de 48 pieds.

La superficie totale, y compris les galeries intérieures et les constructions angulaires extérieures, est de 73,000 pieds carrés.

ESPAGNE. Le général Castanos, qui avait servi sous Wellington, vient de mourir à l'âge de 95 ans, et doit être enterré avec des solennités nationales.

Le gouvernement espagnol a aussi rendu de grands honneurs à la mémoire de Wellington.

Nous empruntons à l'*Ami de la Religion* de Paris le *Règlement sur l'enseignement religieux des Lycées de France*.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Vu l'art. 4 du décret du 10 Avril ;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu, arrête :

Art. 1er. L'enseignement religieux des Lycées est obligatoire pour tous les élèves internes, à quelque classe qu'ils appartiennent.

Au commencement de l'année, les élèves externes dont les parents le demanderont seront admis aux cours de l'enseignement religieux. Ces cours seront dès lors obligatoires pour eux.

Art. 2. L'enseignement religieux sera donné une fois par semaine à chaque division d'élèves.

Chaque leçon sera d'une heure.

Dans la division supérieure des lycées, les élèves de la section des lettres et ceux de la section des sciences seront réunis pour recevoir en commun l'enseignement religieux.

Art. 3. L'enseignement religieux donnera lieu à des compositions périodiques et à ces mêmes récompenses que les autres enseignements obligatoires.

Art. 4. La répartition des divers cours d'enseignement religieux entre les ecclésiastiques attachés à chaque Lycée, aussi bien que l'ordre des compositions, et généralement tout ce qui a rapport au service et à l'enseignement religieux de chaque Lycée, sera réglé par le proviseur, de concert avec l'aumônier, en tout ce qui concerne la discipline. Ce règlement sera soumis chaque année à l'approbation de l'Évêque diocésain.

Art. 5. L'inspection officielle de l'enseignement religieux des lycées sera faite au nom de l'Évêque diocésain et par ses délégués, en présence du proviseur ou de l'autre représentant du ministre de l'instruction publique.

Art. 6. Des mesures d'exécution analogues à celles qui sont indiquées dans les articles 4 et 5 sont prescrites pour les élèves des cultes non catholiques reconnus.

Fait à Paris, le 29 août 1852.

H. Fortoul.

## PARLEMENT PROVINCIAL.

Mr. le Rédacteur.

La première session du quatrième parlement des Canadas-Unis s'est ouverte le 19 août. Pour la première fois, depuis quinze ans, Québec a vu réunir dans ses murs les membres des trois branches de notre législature. Aussi la foule était-elle grande et compacte sur le passage de Son Excellence allant en grand cortège annoncer aux élus du peuple que leurs travaux allaient commencer.

Au jour annoncé, à deux heures après midi, le Gouverneur alla s'asseoir sur le trône de l'orateur du conseil législatif, et ayant fait venir les membres de la chambre, il a fait annoncer à ces Messieurs qu'il ne leur dirait mot jusqu'à ce qu'ils eussent élu un orateur de la chambre.

Après cela, tout le monde s'est retiré chacun chez soi, en cherchant à deviner quel serait l'heureux mortel condamné à recevoir £ 1000 par année pour présider la chambre. On parlait entr'autres de M Papineau, pour dire qu'il avait peu de chance. Le ministère proposa M. J.S. Macdonald, de Glengarry. Après une assez vive discussion, ce Monsieur fut élu par une majorité de 32 voix. Cette première victoire en présageait d'autres aux ministres.

Le 20 août, le Gouverneur informé que la chambre avait une tête, vint au Conseil Législatif comme la veille et parla aux deux chambres réunies sur ce qui allait faire l'objet de leurs délibérations. Après

les avoir félicités du bon ordre qui a régné en général dans les élections, de la prospérité croissante de la province, Son Excellence déplore le malheur arrivé à Montréal, parle de l'importance d'asseoir le cours monétaire des colonies britanniques sur une base uniforme et décimale et enfin des municipalités, d'une communication par la vapeur avec l'Angleterre et des réserves du clergé. Il ne faut pas oublier les questions déjà pendantes de l'augmentation de la représentation et de la tenure seigneuriale. “ J'ai l'assurance, dit Lord Elgin, qu'en traitant un sujet aussi délicat, vous le forez avec un respect scrupuleux pour les droits de propriété qui ont été acquis et exercés de bonne foi, et avec la sanction tacite ou expresse des tribunaux judiciaires de la province.”

A peine Son Excellence a-t-elle dépassé le seuil du palais législatif que la chambre va commencer à discuter quelle réponse elle fera à son discours. *Les débats sur l'adresse* fournissent toujours une belle occasion aux partis de se dessiner et de se dire des vérités plus ou moins vraies. Les orateurs reposés pendant la vacance ont hâte de se dédommager de ce long silence qu'on leur a fait garder ; l'opposition veut renverser ceux dont elle brûle d'occuper la place ; le ministère attaqué de vingt côtés à la fois recueille toutes ses forces et déploie toute sa science stratégique pour se défendre ; les nouveaux membres croient l'occasion favorable pour faire ce que les anglais appellent leur *maiden speech*. Ajoutez à cela que le discours du trône renfermant un aperçu des principales questions dont on aura à s'occuper, on a un vaste champ à parcourir.

Tant de causes puissantes réunies contribuent ordinairement à faire retarder la réponse à l'adresse, d'une semaine et quelquefois de plusieurs. Après une chaude discussion, qui dura dix jours, les différents paragraphes de la réponse proposée par M. Hincks, furent agréés à l'unanimité, excepté deux ou trois sur lesquels il y eut division.

Pendant ces dix jours, on n'a guère fait autre chose dans les intervalles de la discussion sur l'adresse, que de revoir des pétitions sur toutes sortes de sujets, grands et petits, publics et particuliers. La tenure seigneuriale et les demandes d'argent y sont pour une grande partie.

Après l'adresse, la question des réserves du clergé occupa l'attention de la législature. On sait que le gouvernement britannique avait réservé une certaine étendue des terres publiques pour le soutien d'un *clergé protestant* ; or par le mot *protestant* la loi anglaise veut dire *anglican*, de sorte que les autres sectes dissidentes n'y peuvent prétendre. Celles-ci se sont

réunies pour réclamer leur part en disant que les terres publiques appartenant à tout le monde, elles y ont droit et qu'il n'est pas juste d'en donner une part exclusivement aux anglicans qui sont moins nombreux. Les catholiques du Haut-Canada ont fait (11 m) ne réclamation. Avant l'union, la législature du Haut-Canada s'en était vivement occupée mais n'avait pu terminer le différend, faute de pouvoirs suffisants que l'Angleterre refusait d'accorder.

Depuis l'union des Canada, on est revenu à la charge à plusieurs reprises auprès du gouvernement impérial qui a fini par promettre de changer les lois qui ont rapport aux réserves. Lord Russell avait même manifesté la pensée que ces changements ne devraient se faire que d'après les vues du parlement canadien. Lord Derby a paru moins libéral que son prédécesseur; de là le ton presque menaçant des résolutions proposées en chambre par M. Hincks et adoptées à une forte majorité. Elles affirment que c'est une question purement canadienne et qui doit être laissée au parlement provincial; que toute autre manière d'agir serait propre à créer un mécontentement profond et général; que le parlement britannique n'étant pas assez au fait de l'état de l'opinion publique en Canada, ne peut préparer une mesure propre à contenter les colons, enfin que la Chambre désire de tout son cœur éviter les conséquences déplorables d'une *collision*, on plutôt d'une *différence d'opinion* entre le parlement provincial et le parlement impérial.

Dans le cours des débats on a souvent demandé au ministère ce qu'il prétendait faire de ces terres, lorsqu'elles auraient été remises sous le contrôle du parlement canadien. Il a refusé constamment de dire sa pensée là-dessus. On conjecture qu'il a l'intention de les appliquer à l'éducation.

La discussion sur un bill de M. Drummond pour autoriser le gouvernement à nommer des juges-assistans en certains cas, a été interrompue par un voyage de Son Excellence et des deux chambres à Sherbrooke pour l'inauguration du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Comme ce voyage est un hors d'œuvre parlementaire, et qu'il s'est fait un jour de congé, je laisserai à d'autres le soin de vous en parler plus longuement. Je crains d'outrépasser les bornes qui me sont prescrites.

Quelques jours plus tard, le ministère devenait incomplet par la resignation de M. Young, commissaire-en-chef des travaux publics. Ce monsieur trouvait que ses collègues avaient tort de vouloir traiter les marchands américains comme le Congrès traite les marchands canadiens. De-

puis plusieurs années il est question d'établir la réciprocité d'échange et de commerce avec les Etats-Unis; les Yankees sont prêts à prendre ce qu'on leur accorde de liberté, mais ne donnent en échange que de belles promesses. Le ministère qui est favorable en principe à la réciprocité commerciale, veut la restreindre jusqu'à ce que nos voisins se montrent plus traitables. Mr. Young pense que même en cet état, le Canada y gagne et voilà pourquoi il ne peut approuver le ministère qui voudrait en revenir à un système de protection et de restriction temporaire.

Le portefeuille vacant a été offert d'abord à M. Cartier qui l'a refusé pour différentes raisons et entre autres pour une dissidence sur la composition du conseil législatif. M. Chabot qui avait déjà occupé ce poste, l'a accepté de nouveau et a été obligé de se faire réélire, parce que tout membre qui accepte une place à laquelle est attaché un salaire, perd par là même son mandat de représentant. Il a été réélu sans opposition dans son comté de Belchasse.

M. Morin a proposé une série de résolutions qui tendent à demander au gouvernement impérial de rendre le Conseil Législatif électif, au lieu qu'actuellement il est composé de personnes nommées par le Gouverneur. En proposant ses résolutions Mr. Morin a annoncé qu'il ne prétendait pas en presser la passation durant cette session, mais que son but était de mettre la question du principe électif dans le domaine de la discussion afin que les journaux s'en occupassent et que chacun fût invité à réfléchir mûrement sur une question aussi grave qu'un changement dans notre constitution. Déjà bien des amendemens aux résolutions de M. Morin sont en contemplation, sans compter que quelques uns proposent d'abolir entièrement le Conseil Législatif.

L'acte d'union des Canadas permet à la législature d'augmenter le nombre des représentants, pourvu que cette mesure rencontre l'approbation des deux tiers de la Chambre. L'augmentation de la population paraît demander une augmentation proportionnelle dans la représentation. Certains comtés sont devenus assez populeux pour avoir droit d'élire deux membres. Ce projet a déjà échoué faute d'une seule voix. M. Morin espère cette fois être plus heureux. D'après son bill il y aura 120 représentans au lieu de 84; 60 pour le Haut Canada et 60 pour le B. C. D'après ce calcul, chaque membre représentera en moyenne 15 000 âmes. Québec et Montréal auront chacune trois représentans et les villes au-dessus de 20,000, en auront deux. Ils doivent avoir appel nominal le

22 Octobre pour prendre cette mesure en considération. Le ministère est absolument opposé à donner plus de représentans au Haut-Canada qu'au Bas.

La question si grave de la tenure seigneuriale occupe en ce moment la législature; j'en rendrai compte plus tard.

M. Brown a proposé de révoquer les lois imposant des pénalités contre ceux qui exigent au delà de 6 par cent d'intérêt. Cette mesure n'a passé à sa seconde lecture que par 31 voix contre 30. On s'attend à la voir rejeter à sa 3eme lecture ou dans le Conseil Législatif.

La création d'un bureau d'agriculture, des arts et des sciences a soulevé une vive discussion, surtout à cause de la 8e clause qui donnait un pouvoir absolu au ministre de ce département sur les établissemens publics. Le ministère a consenti à laisser cette clause.

Le Conseil Législatif ne veut pas rester étranger au mouvement de l'opinion publique sur sa constitution. Le 18, il doit y avoir un appel nominal pour prendre en considération les résolutions de l'Hon. T. Mackay, qui tendent à faire demander par le Conseil lui-même sa propre dissolution et son remplacement par un corps électif.

ALPHA.

ÉPILOGUE DE REGNIER, PAR LUI-MÊME.

J'ai vécu sans nul pensément,  
Me laissant aller doucement  
A la bonne loi naturelle;  
Et je m'étonne fort pourquoi  
La mort daigna penser à moi  
Qui jamais ne m'occupai d'elle.

### A VENDRE.

Au bureau de l'Abeille, *Stations du chemin de la croix*, précédées d'une courte instruction sur les *Indulgences*. Ce petit volume de 23 pages se donne pour la modique somme de 4 sous.

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

### AGENTS.

A la Petite-Salle, M. Jos. Gogjiépy.

Chez les Externes, M. P. DROLET.

Au collège St. Hyacinthe, M. J. R. Ouellet

Au collège de l'Assomption, M. L. A. A. Jetté  
J.-BTE. BLOUIN., Gerant.